ÉDITION SPÉCIALE
BULLETIN MUNICIPAL DE L'OPPOSITION

PERSPECTIVES

MANDELIEU N°5 LA NAPOULE

En projet

Mandelieu-La Napoule POUBELLE des Alpes-Maritimes ?

Bernard David. Conseiller municipal et Chef d'entreprises

Bernard David dit NON et exige un référendum !

Et aussi :

page 2 : Assassinat programmé
page 3 : Nous ne laisserons pas détruire la ville
page 4 : Référendum. Mode d'emploi

Assassinat programmé

La bombe...

(Nice Matin du 3 mars 2005)

CANNES-MATIN nice-matin

Environnement : les déchets stockés à Mandelieu en 2010

Après l'annonce de fermeture dans quatre ans de la Glacière de Villeneuve-Loubet qui arrive à saturation Sud-Est Assainissement projette d'implanter à Mandelieu, sur l'ancienne propriété Ricard, un site d'enfouissement de déchets

« Aujourd'hui c'est un site exceptionnel. Demain ce sera la décharge à ordures de 1 200 000 habitants. »

Notre enquête :

Tous les déchets du département vont être amenés et stockés à l'ouest de la ville. Cela fera plus de 100 camions par jour pendant 17 à 20 ans pour déverser les ordures ménagères des Alpes-Maritimes sur les 676 hectares de l'ex propriété Ricard.

676 hectares, c'est le quart de la superficie de la commune. Ce domaine appartient aujourd'hui à la S.C.I. Barbossi. Le plan est simple : elle resterait propriétaire mais louerait une partie du terrain à Sud-Est Assainissement c'est-à-dire à Onyx, filiale de la Générale des eaux qui, tout comme le bétonneur Georges V, fait partie du groupe Vivendi.

Zone «écologique»

Bien sûr ce site à déchets sera «high tech», exemplaire «au niveau européen». Promettre ne coûte rien. La réalité sera bien différente.

Gros risques

Cette réalité, Villeneuve-Loubet la connaît avec son centre d'enfouissement de la Glacière. Son maire, Richard Camou, vient d'obtenir sa fermeture. Il en est heureux et soulagé mais conscient des risques, il affirme (Nice Matin du 3 mars 2005) : «je ne peux pas me réjouir au détriment d'une autre commune». Cette autre commune c'est Mandelieu-la Napoule. Ce qu'elle pourrait subir serait encore pire que ce qu'a du subir Villeneuve-Loubet.
Les risques sont angoissants. Il y a, par exemple, l'arsenic. Par les nappes phréatiques et par le Riou, il pourrait se retrouver dans notre eau et dans la mer. La société concessionnaire est tellement consciente des dangers qu'elle vient de s'engager à sécuriser la Glacière pendant 30 ans en investissant la somme faramineuse de 10 millions d'euros : 250.000 euros par an pour surveiller et entretenir le site et 3 millions d'euros pour reconstruire l'environnement.
Chiffres colossaux. Ils sont bien sûr à la hauteur des dommages irréversibles.

La haie de la honte

Autre ridicule demande de M. Leroy : que des arbres cachent le site. Il en faudrait vraiment beaucoup - et très hauts - pour cacher autant d'hectares même si c'est «seulement» une centaines qui sont utilisés.
Enfin, le maire souhaite une étude sur les vents dominants pour connaître les «possibles» nuisances olfactives.

Nous allons lui faire économiser des frais : le vent dominant vient de l'Ouest. Le Mistral souffle presque toute l'année et les odeurs pestilentielles qu'il amènera pourriront tout jusqu'à Cannes.

Dangers

C'est vrai, les déchets existent et il faut bien les mettre quelque part. Mais pourquoi les grouper au lieu de les éclater sur plusieurs sites choisis par exemple dans l'arrière pays, bien loin, là où il n'y a personne ? A stocker, ici il y a beaucoup de monde et avec cette décharge c'est toute une vie et tout son environnement qui seront détruits.
L'aménageur prévoit 5 à 6 ans de préparation du site, une exploitation pendant 17 à 20 ans et ensuite 30 ans de surveillance.
Ah oui ? Une pile, par exemple, met 1000 ans

CANNES-MATIN nice-matin

Le « oui, mais » d'Henri Leroy

Avant de discuter du dossier, le maire de Mandelieu-La Napoule veut notamment s'assurer qu'une bretelle d'autoroute desservira directement le site

pour perdre sa nocivité. Alors ? Alors rien.
Tout cela M. Leroy nous ne le voulons pas.
Voici ce que vous déclariez. Cette demande est ridicule face à la gravité de l'enjeu. Une bretelle d'autoroute existe déjà. Même si elle arrive en plein centre-ville, ce qui n'est peut-être pas l'idéal, elle suffit. Pas besoin d'une nouvelle au prix de millions de tonnes d'ordures.
Cette demande est aussi bizarre. Cette bretelle fait partie du protocole d'accord. Onyx s'est engagé à ce qu'elle existe le jour de la mise en service du site. Son coût a même été déterminé : 30 millions d'euros. Si nous le savons, le maire le sait aussi.
Mais réclamer ce qui est déjà accordé, lui permettra de dire le jour venu : « voyez ce que j'ai obtenu, moi tout seul ».
C'est raté.

Capitale des ordures

Notre patrimoine sera détruit. A Maure-Vieil, Minelle, tout le domaine de Notre Dame des vignerons, La Napoule, autour du Riviera golf, maisons et appartements vont perdre 50% de leur valeur. Mandelieu, Théoule et La Bocca seront également touchées, c'est-à-dire tout le canton de M. Leroy.
Il s'est bien gardé de parler de tout cela lors de ses campagnes électorales. Et pourtant il savait, c'est évident, à la fois en tant que maire et en tant que vice-président du Conseil général.

Nous ne laisserons pas détruire la ville

«Barbossi. Aujourd'hui paradis des enfants. Demain enfer des ordures.»

Virages

M. Leroy sait valser, un coup à l'endroit, un coup à l'envers. Le 3 mars dans Nice Matin, même si c'est assorti d'un « mais », il dit oui au site à ordures. Le 11 toujours dans Nice Matin, il confirme non pas son « oui mais » mais son opposition véhémente. Ah bon, où était-elle jusque là ?
C'est vrai qu'entre temps le premier article a été affiché dans des co-propriétés, des centaines de lettres sont arrivées en mairie, sans parler des coups de fil et des interpellations verbales des électeurs.
Alors il valse à l'envers.
«Je vais consulter» dit-il. Cela lui permettra de gagner du temps. Il espère voir la colère retomber. C'est bien naïf. Pas de consultation, M. le maire, faites un référendum et vous verrez ce que la population ne veut pas : ce projet fou que, dans un premier temps, vous aviez accepté.

Mandelieu-La Napoule avec 20000 habitants c'est 1,5% du département pour 100% des déchets.

Marche arrière

A l'endroit, à l'envers, ça ne suffit pas.
M. Leroy sait aussi reculer. Au départ, à trois petites conditions près, il avait accepté la décharge.
Devant la condamnation unanime par la population, M. Leroy fait arrière toute. Et c'est ainsi qu'interrogé par France 3 Côte d'Azur, il s'oppose au projet.
Avec des mots.
Il y manque des actes.
Le premier de ces actes pourrait être l'organisation d'un référendum local décisionnel.
Le fera-t'il ?

Etonnant

Le maire ne manque pas de souffle et nous ne faisons pas allusion à sa capacité thoracique mais plutôt à son art d'annoncer une chose et de faire le contraire.

La capitale du mimosa capitale des ordures.

L'an dernier, lors de la présentation à la population de son plan d'aménagement et de développement durable, il avait affirmé haut et fort : « un de mes cinq enjeux majeurs, c'est la protection et la mise en valeur de l'environnement ».
La création de cet immense site à ordures, c'est peut-être ça, sa vision d'un bon environnement.
Les électeurs en sont tout étonnés.

M. le sénateur

M. Leroy en aurait-il assez d'être maire ?
Certains le disent mais n'en apportent pas la preuve et le principal intéressé se tait, du moins publiquement.
Mais si c'était vrai, ceci expliquerait cela.
Ce projet mené à terme, M. Leroy sait qu'il sera battu aux prochaines élections municipales.
Pour ne pas l'être, il suffit de ne pas se représenter. C.Q.F.D.
Bien sûr il resterait conseiller général. Grâce au service rendu au département et à tous les maires des Alpes Maritimes - aucun ne voulait de ce site et personne, jusque là ne savait où le mettre - il demanderait un autre service pour lui : devenir sénateur. Maires et conseillers généraux sont tous de grands électeurs et ce sont les grands électeurs qui élisent les sénateurs.

M. Lafargue

Il a bien fallu lire, puis relire encore, sa déclaration à Nice Matin. Il n'était pas possible d'en croire ses yeux.
M. Lafargue dit non au stockage certes, mais oui à une usine de traitement des ordures. Son modèle, parait-il, existe ailleurs. Il parle de méthanisation. Le méthane c'est le gaz du grisou. Bravo pour l'odeur et surtout pour le danger.
Là encore, le voici fidèle à lui-même : non, mais on peut toujours s'arranger...
Nous, nous ne voulons ni du site à ordures, ni d'une usine de traitement.
L'un allant toujours avec l'autre, ce serait encore pire.

Et les propriétaires de Barbossi ?

La famille Safa tombe amoureuse du domaine. En 2001 elle décidet de l'acheter. Elle imagine un projet à la mesure de la beauté exceptionnelle du site.
Elle veut développer le parc ludique et le centre hippique, créer un parcours aventure, relancer le vignoble et transformer l'eau d'une très belle source naturelle en eau minérale.
Mieux : la Z.A.C. Paul Ricard, prévue de longue date en bas du domaine, serait alors totalement intégrée.
Et 20% des logements construits seraient loués à des actifs et à des retraités modestes.
Cette décharge leur a été imposée.
Elle détruit ce projet magnifique.

Le maire refuse de consulter le principal groupe d'opposition, celui de Bernard David (5 élus).

MLN TV

Lors de son inauguration, M. Leroy a promis que MLN TV ne serait pas la télévision de M. le maire. Depuis on ne s'en est pas trop aperçu.
Mais à tout pêcheur, miséricorde. Voici une occasion de prouver sa bonne foi : donner la parole à ceux qui s'opposent à cette destruction programmée de la ville.
Accepter des interviews, organiser des débats contradictoires, présenter les autres sites à ordures, montrer les pollutions qu'ils génèrent et annoncer publiquement son acceptation d'un référendum local sur le sujet.
Cela serait démocratique.
Cela sera-t'il ?

Comme il l'a dit au conseil municipal du 16 mars 2005, Bernard DAVID exige un référendum décisionnel...

...et pas une consultation en catimini à l'aide de trois petits registres, comme M. Leroy l'a indiqué dans Nice Matin du 11 mars :

Voici ce que pourraient être quelques petits m² du futur super centre de stockage des ordures.

CANNES-MATIN nice-matin

Centre de stockage des déchets

Henri Leroy veut consulter population et élus d'opposition

« Je compte par ailleurs organiser la consultation de mes administrés qui pourront faire connaître leur avis au moyen de trois registres

Une consultation, les Napoulois savent ce que ça veut dire pour le maire : ils ont dit non à son plan de circulation, il est passé outre.
Il ne faut pas qu'il refasse la même chose. Donc, pas de consultation mais un référendum.
Le référendum lui est décisionnel et M. Leroy a tout pouvoir pour l'organiser. S'il ne connaît pas la loi constitutionnelle 276 / 2003 du 28 mars 2003 sur la décentralisation, il n'a qu'à consulter le journal officiel n° 177 du 2 août 2003, page 13 218 texte 2, article LO 1112.1 qui dit :
«L'assemblée délibérante d'une commune peut soumettre à référendum tout projet de délibération tendant à régler une affaire de la compétence de cette commune.»
Et la création de ce centre de stockage des ordures de toutes les Alpes-Maritimes est bien une «affaire».
Que Mandelieu-La Napoule reste ce qu'elle est sans un site à ordures de 100 hectares pour recevoir tous les déchets du département.

NON à une immense poubelle à ciel ouvert
OUI à l'organisation d'un référendum

Nom ..... Prénom .....

Adresse : .....

..... ***Signature :***

à retourner à : **Mandelieu-La Napoule 2007 - PERSPECTIVES - BP 13 - 06211 Mandelieu cedex**
e-mail : mandelieu2007@wanadoo.fr

Direction de la publication : Claude Gantois - Imprimerie Bosshard - Crédit photos : Perspectives - Dépôt légal à parution